

# XXXVII<sup>èmes</sup> journées de l'AÉS (Association d'Économie Sociale)

*Économie sociale et économie politique : regards croisés sur l'histoire et sur les enjeux contemporains*

Jeu­di 7 et ven­dredi 8 sep­tembre 2017

\*\*\*\*\*

## Les évolutions contrastées de l'ESS, entre économie alternative et entrepreneuriat social

**Jean-Robert Alcaras, Patrick Gianfaldoni et Lucile Manoury**

Master *Politiques Sociales* & Laboratoire *Biens, Normes, Contrats* (EA 3788)

UFR Droit Économie Gestion, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (France)

### Résumé

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a connu un indéniable succès dans les dernières décennies, en France et dans le monde entier. Mais dans le même temps, elle a évolué tendanciellement vers des formes *d'institutionnalisation* mais également de *conversion à des logiques et des rationalités entrepreneuriales et managériales* similaires à celles qui sont issues du monde de l'entreprise marchande capitaliste. Que penser de ces évolutions contrastées ? Quelles analyses peut-on faire des prémices de ce que nous désignerons comme une Économie Sociale d'Entreprise (ESE) ? Au regard de l'histoire, ces mouvements semblent tout à la fois constituer une rupture *mais aussi une continuité*. Nous étayerons cette idée à partir de considérations sur les sources historiques du développement de l'économie sociale (au XIX<sup>e</sup> siècle) et de l'économie solidaire (à la fin du XX<sup>e</sup> siècle).

### Abstract

The Social and Solidarity Economy has enjoyed undeniable success in recent decades in France and around the world. Meanwhile, it has steadily evolved towards both institutionalized forms, and entrepreneurial and managerial logics and rationalities, which are similar to those of the capitalist business firm. What can we learn from these contrasting developments? What analyzes can be made about the emergence of what we call a "Social Enterprise Economy"? In a historical perspective, these changes seem to constitute both a rupture and a continuity. We will support this idea by considering the historical sources of the development of the social economy (in the 19<sup>th</sup> century) and the solidarity economy (at the end of the 20<sup>th</sup> century).

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a connu durant les dernières décennies un essor significatif en France et dans le monde entier. Ce mouvement est imputable pour partie à une implication institutionnelle des acteurs publics, mais également à une mobilisation de la société civile en faveur de formes originales (à la fois plus solidaires et plus démocratiques) d'organisation, d'activité et de normes juridiques. Que penser alors du fait que l'ESS se soit en même temps tournée vers des logiques d'entrepreneuriat et de management de l'entreprise — engendrant les prémices de ce que nous désignerons comme une Économie Sociale d'Entreprise (ESE) ?

Ce tournant entrepreneurial et managérial, après avoir touché la plupart des sociétés coopératives ou mutualistes depuis quelques décennies déjà, impacte aujourd'hui assez massivement les associations : on peut donc raisonnablement postuler que cette évolution dessine dorénavant une sorte de *bifurcation pour l'ensemble de l'ESS*. Liée à un double phénomène de *dépolitisation* et *d'économicisation* (des finalités poursuivies et des projets portés, des organisations instituées et des produits développés), cette tendance a été en partie favorisée par l'évolution des politiques publiques. On pense ici à l'avènement d'une régulation publique à la fois tutélaire et concurrentielle (Gianfaldoni, 2013), inscrite dans des logiques de *New Public Management* (Alcaras *et al.*, 2011), qui se caractérise d'un côté par des mécanismes coercitifs et incitatifs de conventionnement des structures associatives et de financement de leurs prestations, et de l'autre par une mise en concurrence censée apporter un surcroît d'efficacité technique et de valeur économique. Mais cette évolution découle également d'initiatives stratégiques prises par des acteurs de l'ESS eux-mêmes (professionnalisation, managérialisation et rationalisation économique, *cf.* Demoustier, 2012), qui modifient substantiellement les modes de gestion et de gouvernance des associations (Horeau et Laville, 2008 ; Laville, 2010).

Quelles qu'en soient les causes, ces évolutions semblent marquer une rupture avec l'histoire plus ou moins longue de l'ESS, ce qui provoque des jugements parfois sévères à leur égard, à l'instar de celui-ci : *“en accueillant sans esprit critique l'entrepreneuriat social, l'ESS prend donc le risque de la confusion [et] pourrait donner le sentiment qu'elle est l'outil du capitalisme”* (Draperi 2010, p. 24). Y a-t-il en effet un rapport entre les pratiques de l'ESE (plaçant les logiques économiques au-dessus du politique) et les formes d'engagement (avant tout politiques) portées par les visions alternatives et militantes des acteurs de l'ESS ? Pour analyser cette question, il nous faudra d'abord mettre en évidence les modèles sur lesquels l'ESE se développe aujourd'hui (1), avant de les mettre en perspective avec l'histoire de l'économie sociale à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle (2) et celle, plus récente, de l'économie solidaire depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle (3).

## 1. L'émergence d'une Économie Sociale d'Entreprise

L'émergence de l'ESE peut être interprétée comme une rupture paradigmatique vis-à-vis des principes de l'ESS. Toutefois, l'hétérogénéité des modèles sur lesquels l'ESE se développe aujourd'hui rend plus confuse qu'il n'y paraît la trajectoire enclenchée. Nous reviendrons tout d'abord sur les filiations anglo-américaines de l'ESE (1.1) avant de nous interroger sur les spécificités du contexte français (1.2).

### 1.1. Les sources anglo-américaines de l'ESE

L'approche nord-américaine inclut les *social enterprises* dans un *third sector* à mi-chemin entre l'économie marchande et l'économie publique. Aux USA, les *nonprofit organizations*

fonctionnent généralement grâce à un mix de ressources marchandes et non-marchandes, mais très peu à partir de subventions publiques. Dans cette optique, le dessein du commercial *nonprofit* est d'articuler des entités associatives non-marchandes et marchandes avec des entités de statut commercial à finalité sociale.

Dans son analyse économique des *nonprofit organizations*, Steinberg (2006) s'appuie sur la *théorie des trois défaillances* pour fournir une explication rationnelle à l'existence de l'entreprise sociale. Pour lui, le modèle de la *social enterprise* s'imposerait et se diffuserait en raison des défaillances concomitantes ou successives de l'économie marchande (*market failure*), de l'économie redistributive (*gouvernement failure*) mais également de l'économie réciprocaire (*voluntary failure*). Si le *nonprofit sector* peut constituer une troisième voie économique incarnée par l'économie réciprocaire (Gui, 1991), certains auteurs pointent cependant les limites de l'engagement bénévole, liées entre autres à l'amateurisme et à l'affaiblissement des motifs intrinsèques (sens du devoir, sociabilité, convictions, plaisir) des volontaires ou militants. Dans cet esprit, Salamon (1987) identifie quatre sources de *voluntary failure* : une inefficience du volontariat (*philanthropic insufficiency*) ; des préférences idéologiques, des choix moraux ou des considérations communautaires, ethniques ou religieuses (*philanthropic particularism*) ; la dépendance sociopolitique des projets à des grandes entreprises ou à des fondations par essence non-démocratique (*philanthropic paternalism*) ; et l'amateurisme des travailleurs (*philanthropic amateurism*).

La théorie des trois défaillances institutionnelles fournit ainsi une explication rationnelle au développement des entreprises sociales, qu'il convient de catégoriser au même titre que l'entrepreneuriat social. Une entreprise sociale ne se définit pas à partir de son statut légal mais de sa mission, de ses formes de propriété et de gouvernance, et à travers l'usage des profits générés (Bates *et al.*, 2003). Ce sont des "*organisations portées par une mission sociale, des buts sociaux, ayant adopté un modèle économique en conséquence*" (Crossan *et al.*, 2004, p.7). Les "*solutions à des problèmes sociaux ... bénéficient à des communautés ou des groupes particuliers*" (Thompson et Doherty, 2006, p.362), "*la raison d'être (entreprises sociales) ne réside pas dans la maximisation du retour sur investissement en faveur des actionnaires mais dans la production d'un impact social positif*" (Cochran, 2007, p.451).

Selon Alter (2006), deux mécanismes interviennent en matière d'entrepreneuriat social. D'un côté, la mission sociale poursuivie est souvent le fruit d'une solution innovante, entrepreneuriale, ou ancrée sur le marché. D'un autre côté, la pérennité de l'organisation est souvent recherchée à travers la diversification des financements, incluant souvent la création de sources propres de revenus. La raréfaction des fonds et la concurrence pour les obtenir ont en effet conduit les organisations à but non-lucratif à innover en matière de financement.

## 1.2. Les spécificités des entreprises sociales françaises

Au cours des vingt dernières années, la catégorie d'entreprise sociale tend à s'imposer aussi en Europe et en France. Il s'agit de qualifier des pratiques et des formes entrepreneuriales ne répondant ni aux logiques de production et d'échange de l'économie marchande, ni à celles de l'économie publique. Les entreprises sociales répondent ainsi à de nouveaux enjeux (Bloch *et al.*, 2016 ; Jacquemin *et al.*, 2017) : si elles forment un ensemble très hétérogène, elles se rejoignent néanmoins par la primauté donnée à la finalité sociale ou sociétale.

Une série de travaux identifie les différents modèles de l'entreprise sociale en Europe (Borzaga et Defourny, 2001 ; Defourny et Nyssens, 2008 ; Laville *et al.*, 2015). Au carrefour

du marché, des politiques publiques et de la société civile, les entreprises sociales européennes se situent essentiellement dans les secteurs d'activité en lien avec l'action sociale, médicosociale ou socioéducative<sup>1</sup> (Defourny, 2009). Les recherches poursuivies au sein du réseau européen de recherche EMES<sup>2</sup> ont donné lieu à une définition communément admise, qui souligne à la fois le but explicite de bénéfices sociaux à une communauté et la nécessaire dynamique collective impliquant une variété de parties prenantes dans le cadre d'une stratégie d'entreprise autonome et risquée sur le plan économique.

En France, les entreprises sociales sont très largement de statut associatif et, comme le fait valoir Laville (2010), les risques encourus de dilution de leur identité, dans la période actuelle, résident dans la convergence d'une "installation d'un sous-secteur public" et d'un "alignement sur les entreprises privées marchandes". Dès lors, elles se confrontent à une instrumentalisation de la part des acteurs publics, suivant des logiques de régulation tutélaire et concurrentielle, et tentent en conséquence de s'autonomiser en mettant en œuvre des stratégies de solvabilisation de leurs produits et, parallèlement, des stratégies de croissance de leur taille productive et économique.

Les entreprises sociales sous statut associatif dépendent de l'action publique (cadre réglementaire, financements, objectifs délégués), des subventions aux entreprises (d'exploitation et d'investissement) et des revenus de transfert public versés aux usagers-clients (soutien d'une demande sociale). Toutefois, touchées tout particulièrement par la raréfaction des subventions, elles sont dans l'obligation d'avoir de plus en plus recours aux marchés (publics et privés) pour maintenir leur viabilité et, par voie de conséquence, adoptent des stratégies et des normes compétitives dans des arènes concurrentielles de plus en plus ouvertes aux entreprises privées lucratives (Gianfaldoni, 2013).

Dans ce nouveau contexte, les associations tendent donc à se comporter comme des entreprises et à procéder à des rapprochements institutionnels ou productifs, afin d'accéder à des marchés publics ou de bénéficier des avantages procurés par des économies d'échelle et de mutualisation de ressources. D'une part, trois modifications sont significatives dans l'organisation et la gestion productive (Demoustier, 2012) : la *professionnalisation*, visant une standardisation du service et une normalisation du travail dans une logique de technicisation, y compris dans l'engagement des bénévoles ; la *managérialisation*, visant une restructuration organisationnelle, concomitante à la marchandisation des services ; la *rationalisation économique*, visant une efficacité productive en termes de coûts (économies d'échelle et baisses du coût du travail) et de qualité (procédures et normes-produits) des services. D'autre part, un processus de concentration est en cours (Gianfaldoni, 2014 ; Gianfaldoni et Lerouvillois, 2015). Des nœuds d'alliances coopératives se développent par l'intermédiaire d'accords formalisés de cotraitance, de sous-traitance, de partenariats d'investissement et de gestion d'exploitation entre entreprises sociales. De manière concomitante, des systèmes de coopération stratégique prennent la forme de groupes intégrés, par croissance interne et externe, ou de pôle d'entreprises sociales regroupées sur un territoire.

---

<sup>1</sup> Sous-développement, pauvreté, handicap, chômage, exclusion, santé, services sociaux, éducation, etc.

<sup>2</sup> EMES = Emergence des Entreprises Sociales en Europe. Réseau créé en 1996 et officiellement constitué sous forme d'association sans but lucratif (ASBL) de droit belge en 2002. Il réunit des centres de recherche universitaires et des chercheurs de différentes disciplines sur la base de recherches théoriques et empiriques portant sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social.

Des logiques économiques trans-sectorielles sont ainsi à l'œuvre, au travers desquelles les frontières statutaires de l'économie sociale et solidaire sont débordées. Se constituent des groupes associatifs spécialisés, intégrés ou mixtes (imbrications d'associations et de sociétés commerciales contrôlées par une association-mère), parallèlement à des groupes avec à leur tête une société-mère contrôlant des associations et des sociétés commerciales. Un mouvement de polarisation territoriale est aussi à l'œuvre, identifié sous la forme des pôles territoriaux de coopération économique (Gianfaldoni, 2017).

Il ressort que l'ESE met à jour des figures d'entreprise sociale ou d'entrepreneuriat social non-stabilisées, des formes hybrides et des bricolages dans la gouvernance et les modèles économiques appliqués. Toutefois, à la suite du rapport Vercamer (2010) et sous l'influence du CODES<sup>3</sup> et du MOUVES<sup>4</sup>, la loi française du 31 juillet 2014 relative à l'ESS ouvre la voie à une reconnaissance institutionnelle de l'ESE. Imprégnée des idées de la Commission européenne en la matière<sup>5</sup>, cette loi étend le périmètre de l'ESS aux sociétés commerciales poursuivant un but d'utilité sociale, adoptant une gouvernance démocratique et se contentant d'une lucrativité limitée. Néanmoins, les nouvelles formes d'ESE perturbent les repères habituellement acceptés jusqu'alors dans le champ de l'ESS (Draperi, 2010 ; Laville, 2010). Une prise de recul historique permettra de juger la portée et le sens de cette troublante évolution.

## 2. L'économie sociale au XIXe siècle : des innovations très hétérogènes rassemblées *a posteriori* dans un mouvement unifié mais instrumentalisé

Les premières expériences historiques d'économie sociale sont apparues à partir des années 1830 en France. Dès le départ, cette notion a été polysémique et ambiguë, en recouvrant des valeurs et des pratiques d'une grande hétérogénéité. Et si dans certains cas, l'économie sociale était clairement inscrite dans des logiques politiques visant avant tout l'émancipation et la résistance populaire ou ouvrière, elle n'était toutefois pas nécessairement indifférente à l'esprit d'entreprise et aux logiques gestionnaires dans un certain nombre de ses configurations emblématiques... Nous rappellerons rapidement les principales sources historiques de l'économie sociale (2.1) avant de montrer comment la structuration et l'institutionnalisation de ce mouvement viendront atténuer les formes politiques pour accentuer l'importance des logiques gestionnaires (2.2).

### 2.1 Les sources hétérogènes de l'économie sociale

Durant la Monarchie de Juillet, la "question sociale" devient un élément central du débat politique (Donzelot, 1984). Les principales libertés politiques étant enfin recouvrées, se posait alors la question de la "capacité politique" des classes sociales les plus défavorisées — ce sujet était en lien direct avec la question sociale, car leur situation économique avait tendance à se dégrader sous l'effet du paupérisme lié à la révolution industrielle en marche. Cette situation sera très largement à l'origine de l'échec de ce régime libéral auquel la IIe République "démocratique et sociale" va succéder en 1848 (*Ibid.*). Mais elle entraînera surtout la prolifération de très nombreuses initiatives en provenance des mobilisations de la société civile, qui seront certes de forme et d'inspiration très diverses, mais qui auront toutes pour point commun de tenter de mettre en place "*une politique sociale sans État*" (Castel, 1995). Il faudra en effet attendre la IIIe République et la montée en puissance des thèses

---

<sup>3</sup> CODES : Collectif pour le Développement de l'Entrepreneuriat Social créé en 2006.

<sup>4</sup> MES : Mouvement des Entrepreneurs Sociaux créé en 2010.

<sup>5</sup> GECES : Groupe d'Experts de la Commission sur l'Entrepreneuriat Social créé en 2012.

*solidaristes* pour voir émerger de véritables politiques sociales impulsées par l'État : en attendant la fin du XIXe siècle, on répondra donc principalement à la "question sociale" par des expériences d'économie sociale réalisées *par le bas*.

Ces formes de réalisation seront très variées, tant au niveau des valeurs (du fait de la diversité des idéologies et des philosophies politiques sur lesquelles l'économie sociale se fonde) que des pratiques — en attestent les expériences hétéroclites qui se sont développées plus ou moins explicitement sous ce label depuis le milieu du XIXe siècle (Gueslin, 1987 ; Procacci, 1993). Le concept d'économie sociale émerge donc de manière assez vague et polysémique dans un tel contexte — de thèses libérales en projets socialistes, d'initiatives charitables ou philanthropiques sous l'égide de bons chrétiens ou de grands bourgeois en sociétés secrètes subversives visant à l'émancipation des classes populaires ou ouvrières, de phalanstères en corons, d'Icaries en coopératives et en ateliers sociaux... Le lien qui unissait malgré tout ces expériences protéiformes tient à cela qu'elles étaient certes *des initiatives politiques mais qui n'étaient pas réalisées sous la houlette de l'État*. Elles représentaient donc de toutes nouvelles manières de *faire de la politique par le bas* et de *faire de l'économie autrement* — l'expression d'*économie sociale* semble d'ailleurs s'être imposée, par-delà la diversité extrêmes des expériences qu'elle va servir à désigner, par opposition au terme très usité à l'époque d'*économie politique* (Procacci, 1993).

Il est important de noter que dans certains cas (et ce, même dans les expériences aujourd'hui désignées comme relevant du *socialisme utopique*), l'esprit d'entreprise et le sens des affaires est bien présent. On citera deux exemples très différents de belles réussites sociales liées à un véritable sens du *business* de leur initiateur. Le premier : les nombreuses expériences philanthropiques d'inspiration bourgeoises et libérales, qui permettront de nourrir un projet social (prêts et assistances aux plus pauvres, aide à l'éducation des enfants défavorisés, etc.) grâce aux profits générés par une activité économique qu'on va ingénieusement mettre en lien (un projet industriel, une activité de service rémunératrice, etc.). Le second : l'incroyable sens des affaires couplé à un génie social d'exception dont le socialiste Godin fera la preuve dans la réalisation de ses projets de familistères en Picardie et en Belgique (Lallement, 2009). On peut néanmoins considérer que ce sens des affaires, de l'entreprise et de la gestion, ainsi mis au service de véritables ambitions sociales, n'était peut-être pas alors la caractéristique la plus essentielle de ces projets — ni d'ailleurs une caractéristique partagée par tous les projets d'économie sociale de l'époque, ce qui explique hélas bon nombre d'échecs à plus ou moins court terme...

Mais le succès de certaines expériences, l'échec de tant d'autres, et peut-être surtout la montée en puissance d'un État Social en gestation — tout cela fera largement évoluer la situation. L'économie sociale prendra alors des voies qui préfigurent en partie celles que l'économie solidaire empruntera finalement elle aussi un siècle plus tard.

## 2.2 De la structuration à l'institutionnalisation et à la gestion des structures de l'économie sociale

La III<sup>e</sup> République aura largement contribué à la structuration, à l'institutionnalisation et à l'instrumentalisation de l'économie sociale. Charles Gide<sup>6</sup> fut alors l'un des inventeurs du mythe de la « grande famille » de l'économie sociale au début du XX<sup>e</sup> siècle : il s'agissait d'unifier des mouvements incarnant des valeurs et des pratiques hétérogènes, aux histoires

---

<sup>6</sup> Qui fut notamment le fondateur de la Revue de l'économie sociale (RECMA) et le titulaire d'une Chaire d'économie sociale au Collège de France.

très singulières, pour pouvoir ensuite les rallier à la République et les mettre au service de son projet politique et social (« une République Coopérative ») sur fond de solidarisme. Mais qu'y avait-il vraiment de commun entre les Caisses d'épargnes chères au philanthrope Duc de la Rochefoucauld, les premières crèches inventées par le très chrétien Marbeau, les coopératives socialistes lancées par les *équitables pionniers* de Rochdale à partir des propositions d'Owen et le familistère (socialiste lui aussi) de Godin? Cet assemblage hétéroclite résulte globalement des mêmes causes et servait approximativement les mêmes logiques que celles qui prévaudront un siècle plus tard pour réaliser le mariage plus ou moins forcé de l'économie sociale et de l'économie solidaire dans une bien improbable « ESS » à la fin du XX<sup>e</sup> siècle (cf. notre troisième partie).

Le résultat, ce sera bien sûr un formidable succès — un très fort développement de l'économie sociale (avec l'aide juridique, matérielle et financière de l'État) dans toutes ses formes (coopératives, mutuelles, associations) et dans de très nombreux secteurs (logement, santé, assurance, éducation, aide à la petite enfance et aux personnes âgées, agriculture, banque, etc.). Cette dynamique se poursuivra depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au début de la V<sup>e</sup> République et à la crise des années 1970. *Mais elle s'accompagnera inévitablement d'une perte de militantisme et d'une focalisation croissante de l'attention sur les logiques bureaucratiques et gestionnaires*, qui donneront de l'économie sociale vieillissante de la fin du XX<sup>e</sup> siècle l'image que diffuseront à son égard les réseaux militants de l'économie alternative et solidaire (cf. notre troisième partie) — celle d'une « vieille » économie sociale « instituée », marquée par une forme contestable ou regrettable de dépolitisation et d'économicisation. Tout comme les associations ayant pris aujourd'hui le tournant de l'ESE (cf. notre première partie) ?

### 3. L'histoire récente de l'économie solidaire : d'un nouveau souffle militant à l'institutionnalisation et au souci gestionnaire

Issue des mouvements de la *contre-culture* des années 1960<sup>7</sup>, l'économie solidaire se structure en France à partir de 1981 (date de création de l'ALDEA<sup>8</sup>) sur la base d'expériences alternatives. Ces dernières sont nées en réaction aux difficultés occasionnées par le système politique (néolibéral) et économique (capitaliste) en affichant des objectifs prioritaires de solidarité et des valeurs démocratiques. Laville (2000), inspiré par l'approche de Polanyi (1944) analyse ce mouvement comme une tentative de procéder à un "*réencastrement de l'économie dans le politique*" — la "*grande transformation*" de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Mais dans l'histoire courte de cette économie alternative (devenue solidaire), l'engagement citoyen des origines (3.1) a progressivement cédé la place à une gestion "responsable" dans un contexte de forte institutionnalisation (3.2).

#### 3.1 Les sources alternatives et militantes d'une économie solidaire innovante

L'économie solidaire puise ses racines dans les revendications politiques qui furent au centre des soulèvements étudiants et ouvriers de 1968. Ces mouvements expérimentent alors les valeurs qu'ils défendent à travers des initiatives disparates : gestion collective du pouvoir dans des SCOP<sup>9</sup> autogestionnaires ; nouvelle approche psychopédagogique du développement de

---

<sup>7</sup> L'idéal autogestionnaire (promu à l'époque par la CFDT), le développement des communautés rurales, la lutte antimilitariste des paysans du Larzac, le mouvement d'émancipation des femmes, qui a permis, dans sa dynamique, le développement des crèches parentales, etc.

<sup>8</sup> Agence de Liaison pour le Développement de l'Économie Alternative.

<sup>9</sup> Les SCOP sont des Sociétés coopératives et participatives. Ce sont des entreprises à statut Scop (Société

l'enfant revendiquée par la création de crèches « sauvages » ou « parallèles » ; ou encore, dans l'esprit du « *Trade, not aid* » (CNUCED, 1964), création des premières structures de commerce équitable pour rompre avec les logiques d'assistance et de coopération classique.

En référence à la *loi de correspondance* défendue par Vienney (1981), le développement d'une économie solidaire implique que certaines catégories d'acteurs se dotent d'un système de règles pour répondre aux besoins qu'ils éprouvent. C'est ce que feront les militants investis dans ces différents mouvements protestataires. Par exemple, les parents vont devoir jouer un rôle essentiel dans la gestion démocratique des crèches (invention des crèches parentales), et les militants des quartiers de tradition ouvrière et chrétienne vont promouvoir des formes alternatives d'actions en réponse aux enjeux de réaménagement urbain des quartiers (ce qui donnera naissance aux premières Régies de Quartier).

En 1981, la création de l'ALDEA (*cf. supra*) allait donner l'occasion aux porteurs de ces initiatives de se rassembler mais également de rencontrer les acteurs de la « vieille » économie sociale — au moment-même où cette dernière bénéficiait d'une nouvelle reconnaissance institutionnelle avec la création d'une délégation ministérielle qui lui était spécialement dédiée. La création du REAS<sup>10</sup> en 1992 en est le fruit : il regroupera les sympathisants de ces initiatives autour d'une Coopérative et de l'Union d'Économie Sociale (UES<sup>11</sup>). En 1994, le Parlement européen reconnaît dans la foulée la notion d'économie solidaire. L'émulation ainsi créée favorisera également la promotion d'outils leviers comme ceux de la finance solidaire (à une époque où les plateformes de *crowdfunding* n'existent pas encore), parmi lesquels on compte des initiatives toujours vivaces, comme des outils de capital-risque dédiés ou des CIGALES<sup>12</sup>.

Qu'il s'agisse symboliquement de la mobilisation de l'UES, du détournement du statut fiscal des clubs d'investisseurs, ou encore de l'expérimentation de formes d'échanges non-monétaires<sup>13</sup>, ces acteurs se mobilisent sur l'invention de nouvelles pratiques, et affirment, dans les années 1990 leur caractère alternatif, valorisant l'importance du caractère participatif de la gestion démocratique. En écho au travail de justification théorique notamment mené par le CRIDA<sup>14</sup> sur une « hybridation des ressources », les acteurs font également l'expérimentation et la promotion d'une approche extensive de la ressource économique.

Les premières lois de décentralisation amèneront également le mouvement à s'organiser sur la base d'organisations régionales comme l'APEAS en Provence Alpes Côtes d'Azur ou l'ARDES en Normandie — qui survivront au REAS. Les enjeux du développement local s'insèrent dans les valeurs militantes (comme le « penser global, agir local ») et favorisent l'émergence d'une réflexion sur des modes d'organisation innovants plus adaptés à une gestion démocratique « maîtrisée ». Ces innovations diversifiées ont toutefois impliqué une structuration progressive qui a eu pour corollaire une forme d'institutionnalisation.

---

coopérative de production) et à statut Scic (Société coopérative d'intérêt collectif). Soumises à l'impératif de rentabilité comme toute entreprise, elles bénéficient d'une gouvernance démocratique et d'une répartition des résultats prioritairement affectée à la pérennité des emplois et du projet d'entreprise.

<sup>10</sup> Réseau d'Économie Alternative et Solidaire.

<sup>11</sup> Forme juridique méconnue visant une coopération entre structures relevant majoritairement de l'économie sociale afin de promouvoir politiquement l'économie solidaire.

<sup>12</sup> Club pour la Gestion d'une Économie Alternative et Solidaire.

<sup>13</sup> Comme les Systèmes d'Échanges Locaux (SEL) ou Réseaux d'Échanges Réciprocaires de Savoirs (RERS).

<sup>14</sup> Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Économie : il s'agit du laboratoire de rattachement de Jean-Louis Laville.



### 3.2 De la structuration à l'institutionnalisation et à la gestion responsable des structures de l'économie solidaire

La notion d'alternative est peu à peu délaissée au profit de celle d'économie solidaire consacrée politiquement, en France, par la création en 2000 d'un Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire — distinct de la Délégation Interministérielle de l'Économie Sociale. *Cette reconnaissance politique se double d'une reconnaissance institutionnelle.* Une partie de ces initiatives, notamment dans le champ de l'insertion sociale ou économique, se voit reconnue et outillée : reconnaissance des associations intermédiaires (1985) et des entreprises d'insertion (1991), création des ateliers chantiers d'insertion, dont les moyens seront confortés en 2005 par la loi de programmation pour la Cohésion Sociale.

Cette institutionnalisation se traduit progressivement par des modèles plus “responsables“ (c'est-à-dire plus centrés sur des logiques gestionnaires) et moins militants qui seront consacrés par le rapprochement (non sans heurts) entre les acteurs de l'économie sociale (instituée depuis longtemps) et ceux de l'économie solidaire. Ce rapprochement repose en partie sur la mobilisation de la *loi de correspondance*, déjà évoquée : si l'économie solidaire, tout comme l'économie sociale, *traduit des revendications sociales par des initiatives concrètes*, elles s'ancrent dans un contexte économique renouvelé sur trois dimensions au moins — la tertiarisation de l'économie, l'émergence de difficultés sociales nouvelles et l'apparition des problématiques environnementales. L'attention portée à ces questions est un des marqueurs de la différence entre ces deux mouvements — l'économie sociale instituée tardant à les appréhender. La loi de correspondance conforte ainsi l'hypothèse d'un apparemment qui fait de *l'économie solidaire une économie sociale renouvelée*, mue par de nouvelles revendications, valeurs, principes et règles dans un contexte historique différent.

Cette hypothèse irrite certains des promoteurs historiques de l'économie solidaire. Ainsi, le Mouvement de l'Économie Solidaire (MES, créé en 2002) défend le principe de « citoyenneté économique », une logique d'organisation démocratique de réseau et de gestion participative en s'opposant ouvertement à des organisations verticales « de façade et de représentation » — caricaturant ainsi l'organisation fédérative de l'économie sociale instituée (Gardin, 2006). En outre, l'économie sociale se voit reprocher une forme de banalisation, tout particulièrement les mutuelles et les coopératives bancaires soumises à un “isomorphisme marchand“ dans un contexte fortement concurrentiel de financiarisation et de mondialisation de l'économie (Draperi, 2007).

Pour autant, dans la même décennie, les frontières entre économie sociale et économie solidaire deviennent poreuses, entraînant des « fertilisations croisées ». Le contexte de libéralisation politique n'y est pas anodin, qui pousse les acteurs, en particuliers associatifs, y compris les « associations gestionnaires ruminantes » (Kaminski, 1990) à rechercher des adaptations face au développement de la commande publique. Ce développement les invite à investir des logiques de projet sur lesquels les financements ne sont plus seulement sur des logiques de subventions et de délégations de services, mais s'organisent en réponse aux appels d'offre, par la prestation privée et l'appel à la légitimation citoyenne. Dans ce contexte, l'unification politique devient un enjeu : c'est ainsi que les CRES se transformeront en CRESS<sup>15</sup>. De nouvelles d'innovations voient le jour comme les coopératives d'activités et d'emploi (Bost, 2011) ou les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (Manoury, 2001). L'émergence des PTCE, tirant partie de l'intérêt partagé des acteurs pour le territoire (*cf. supra*) s'inscrit dans la droite ligne de ces évolutions.

---

<sup>15</sup> Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire.

Territoire, Coopération et Economie sont ainsi les trois enjeux autour desquels convergent dorénavant une grande partie des forces de l'ESS. Mais au regard de la « citoyenneté économique » recherchée, la question économique (et les rationalités gestionnaires) pourrait bien avoir ainsi pris le pas sur la dimension citoyenne et militante. En témoignent le nombre croissant d'entreprises associatives, de groupements mus par la raison économique, ou encore la reconnaissance officialisée par la loi Hamon des entreprises sociales s'engageant, *quel que soit leur statut*, sur des principes de fonctionnement plus ou moins directement inspirés des fondements l'économie sociale. Si les enjeux financiers et entrepreneuriaux étaient difficilement dicibles comme tels dans les années 1980, *les tenants de l'économie sociale et solidaire ont dorénavant une approche décomplexée de la relation entre valeurs, éthique et économie.*

Cette histoire met donc en lumière des expériences d'abord marquées par une grande hétérogénéité et une importance cruciale du militantisme, qui, sous l'effet de leur structuration et de leur rapprochement stratégique avec des organisations bien stabilisées, ont fini par connaître une forme d'institutionnalisation qui s'est accompagnée d'une domination de plus en plus visible des logiques gestionnaires et entrepreneuriales sur les engagements politiques. Cette « courte » histoire de l'économie solidaire ressemble donc à de nombreux égards à celle qu'avait connu l'économie sociale au moment de sa naissance, au cœur du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Conclusion

L'économie sociale, tout comme l'ESS à sa suite, apparaissent ainsi, *dès les origines*, comme des formes hétérogènes, complexes et polymorphes, regroupant des organisations situant leur action entre l'économique et le politique, dont les valeurs et les pratiques sont très diverses et parfois même contradictoires. Loin de n'être qu'un défaut, cet aspect pourrait même avoir constitué plutôt un facteur de réussite et d'adaptation pragmatique aux réalités des différentes situations qu'elle a dû traverser dans son histoire. Si l'ESE constitue probablement une bifurcation de trajectoire qui tend aujourd'hui à déstabiliser les fondements de l'ESS « à la française » (notamment par des influences anglo-saxonnes), nous pouvons néanmoins considérer que la figure de l'entrepreneur social préexistait en grande partie à sa dénomination moderne et que celle-ci faisait bel et bien partie du bricolage conceptuel mais aussi pragmatique à partir duquel l'ESS s'est historiquement construite — et ce, depuis le tout début. De la sorte, l'ESE serait au moins tout autant une rupture qu'une continuité historique — n'en déplaise à ceux qui tenteraient aujourd'hui (comme d'autres l'ont tenté hier) de promouvoir une vision plus simple et univoque de l'ESS et de son histoire.

## Bibliographie

Alcaras, J.-R., Marchand, C., Marrel, G. & Nonjon, M. (2011). La « performance sociale » comme horizon ? Les directeurs départementaux de l'aide et de l'action sociales et leurs perceptions de la managérialisation. *Revue Française d'Administration Publique*, 2011/4, n° 140, 757-771.

Alter, K. (2006). Social Enterprise Models and Their Mission and Money Relationships. In A. Nicholls (Eds.), *Social Entrepreneurship, New Models of Sustainable Change*, (p. 203-211). Oxford: Oxford University Press.

Bates Wells and Braithwaite (2003). *Keeping it Legal – Legal Forms for Social Enterprises*, London: Social Enterprise Coalition.

- Bloch, A., Fadil, N., Germain, O. and Janssen, F. (2016). Entrepreneuriat et société: de nouveaux enjeux. *Management International*, 20, 12-17.
- Borzaga, C. & Defourny, J. (2001). *The emergence of the social enterprise*. London: Routledge.
- Bost, E. (2011). *Aux apprenants associés : la coopérative d'activités et d'emploi*. Paris : Repas.
- Castel, R. (1995). *Les Métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Paris : Fayard.
- Cochran, P.L. (2007). The evolution of corporate social responsibility. *Business Horizons*, 50 (6), 449-454.
- Crossan, D., Bell, J., Ibbotson, P. (2004). *Towards a classification framework for social enterprises*. University of Ulster, working paper, 45p.
- Defourny, J. & Nyssens, M. (2008). Social Enterprise in Europe: Recent Trends and Developments. *Social Enterprise Journal*, vol.4:3, 202-228.
- Defourny, J. (2009). Social enterprise, social entrepreneur and social entrepreneurship. What does « social » mean in those SE concepts? In J. Kerlin (Eds.), *Social Enterprise: a Global Comparison*, (p 1-4). University Press of New England.
- Demoustier, D. (2012). Economie sociale et action publique : élargissement, substitution ou aiguillon? In Ph. Bance (Eds.), *L'action publique dans la crise. Vers un renouveau en France et en Europe ?* Rouen : Publications des Universités de Rouen et du Havre, 285-301.
- Donzelot, J. (1984). *L'invention du social – Essai sur le déclin des passions politiques*. Paris : Le Seuil, collection Point.
- Drapéri, J-F (2007). *Comprendre l'économie sociale, fondements et enjeux*. Paris : Dunod.
- Drapéri, J-F (2010). L'entrepreneuriat social : du marché public au public marché. *RECMA – Revue Internationale d'Economie Sociale*, n°316, 18-40.
- Gardin, L. (2006). *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'État*. Toulouse : Érès.
- Gianfaldoni, P. & Lerouillois, P. (2015). L'impératif de croissance des entreprises sociales d'insertion par le travail. In P. Glémain et E. Bioteau (Eds.), *Entreprises solidaires. L'économie sociale et solidaire en question(s)*, (p. 31-47). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Gianfaldoni, P. (2013). Les enjeux identitaires des entreprises sociales françaises. *Entreprendre & Innover*, n°17, avril, 35-43.
- Gianfaldoni, P. (2014). La constitution de groupes associatifs dans l'insertion par l'activité économique. *RECMA – Revue Internationale de l'Economie Sociale*, n° 333, Juillet, 91-106.
- Gianfaldoni, P. (2017). Le PTCE comme forme spécifique de polarisation : quels principes novateurs de structuration et de gouvernance ? *RECMA – Revue Internationale d'Economie Sociale*, n°343, Janvier, 40-56.

- Gueslin, A. (1987). *L'invention de l'économie sociale. Le XIXe siècle français*. Paris : Economica.
- Gui, B. (1991). The economic rationale for the « third sector ». *Annals of Publics and Cooperative Economics*, vol.62, n°4, 551-572.
- Hoarau, Ch. & Laville, J.-L. (2008). *La gouvernance des associations*. Toulouse : Erès.
- Jacquemin, A., Germain, O., Goxe, F., Janssen, F., Lebègue, T. and Schmitt, C. (2017). Les approches critiques en entrepreneuriat: facettes et enjeux pour la communauté des chercheurs francophones. *Revue de l'entrepreneuriat*, 16, 19-36.
- Kaminski, Ph. (1990). Une prospective de l'économie sociale : trois situations, trois destinées. XIIe colloque de l'AddeS.
- Lallement, M. (2009). *Le travail de l'utopie : Godin et le Familistère de Guise*. Paris : Les Belles Lettres.
- Laville, J.-L. (2000). *L'économie sociale et solidaire : une perspective internationale*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Laville, J.-L. (2010). *Politique de l'association*. Paris : Le Seuil.
- Laville, J.-L., Young, D. & Eynaud, Ph. (2015). *Civil Society, the Third Sector and Social Enterprise. Governance et Democracy*. London: Routledge.
- Manoury, L. (2001). L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale : la SCIC. *RECMA – Revue Internationale d'Economie Sociale*, n°281, 108-134.
- Polanyi, K. (1944). *La Grande transformation, Aux origines économiques et politiques de notre temps*. Paris : Gallimard.
- Procacci, G. (1993). *Gouverner la misère. La question sociale en France 1789-1848*. Paris : Le Seuil.
- Salamon, L. (1987). Of Market Failure, Voluntary Failure, and Third-Party Government. *Journal of Voluntary Action Research*, Vol. 16 (1), 29-49.
- Steinberg, R. (2006). Economic Theories of Nonprofit Organizations. W. W. Powell and R. Steinberg (Eds.), *The non-profit sector. A Research Handbook*. Yale University Press, second edition, 117-139.
- Thompson, J.L. & Doherty, B. (2006). The diverse world of social enterprise – A collection of social enterprise stories. *International Journal of Economics*, 33 (5/6), 361-375.
- Vercamer, F. (2010). *L'Économie Sociale et Solidaire : entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi*. Rapport parlementaire sur l'économie sociale et solidaire.
- Vienney, C. (1981). *Socio-économie des organisations coopératives*. Tome 1, Formation et transformations des institutions du secteur coopératif français. Paris : Coopérative d'information et d'édition mutualiste, Collection "Tiers-secteur".